

# VIOLENCE CONJUGALE : Prise en charge du couple

D<sup>resse</sup> **Farkhondeh Ghafouri**, médecin responsable, CNP consultation couples à transactions violentes

La violence conjugale peut être définie comme « un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre ». Elle comprend les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques (...) portant atteinte non seulement à la victime, mais également aux autres membres de la famille parmi lesquels les enfants. Prendre en charge les couples et les familles souffrant de la violence, c'est l'un des rôles du CNP.

## BREF HISTORIQUE

Les chiffres de violence conjugale sont alarmants : en Europe, la violence conjugale constitue la première cause d'invalidité et de décès chez la femme âgée de 16 à 44 ans. En Suisse, une vingtaine de femmes meurt chaque année sous les coups de leur mari et enfin dans le canton de Neuchâtel, la police intervient en moyenne une fois par jour pour des situations de violence domestique (sources OFS et la police cantonale de Neuchâtel, commissaire Bongard).

Face à ces constats, les milieux politiques neuchâtelois ont décidé de donner davantage de moyens aux professionnels de la santé et du social afin de lutter contre ces violences. Au vu de ses expériences en thérapie de couple et de famille depuis plusieurs années, le CNP, a été mandaté par le Canton, par un contrat signé en 2013 de mettre sur pied la consultation de thérapie de couple à transaction violente. Dans ce pôle, le service pour auteur-e-s de violence conjugale (SAVC) et la consultation de couple et de famille sont également inclus.

## BASE THÉORIQUE (LE CYCLE DE LA VIOLENCE D'APRÈS LEONORE WALKER)

La violence au sein d'un couple intervient dans une dynamique que l'on peut schématiser sous forme d'un cycle qui comprend différentes phases. Ce cycle peut être représenté ainsi :

la première phase est caractérisée par un **climat de tension** entre les conjoints. Les raisons de ces tensions peuvent être diverses. Par exemple, il peut s'agir de difficulté d'expression de ses désaccords ou de sa frustration pour le partenaire qui deviendra ensuite l'agresseur ou le besoin de contrôler beaucoup d'aspects de la vie conjugale, ce qui peut par la suite entraîner une accumulation de tension.

Lors de la 2<sup>e</sup> phase, **l'agresseur explose** et manifeste des comportements de violence pour la moindre raison afin de reprendre le pouvoir ou se décharger sur sa victime.

La 3<sup>e</sup> phase est celle où **l'agresseur justifie ses gestes** en rendant l'extérieur responsable de ses débordements en évoquant par exemple sa situation professionnelle, sociale ou en pointant du doigt le comportement de sa partenaire pour des raisons parfois banales. La victime commence à douter d'elle-même, **elle essaye ainsi de changer** et de devenir la personne qu'elle croit que son partenaire attend d'elle.

La 4<sup>e</sup> phase aussi nommée, la lune de miel : **l'agresseur regrette ses gestes, demande pardon** et il promet de ne plus jamais recommencer. **La victime reprend espoir** et elle croit aux promesses.

Cette phase de lune de miel provoque un retour de la victime vers son agresseur. Ce retour suscite certains préjugés comme « finalement elle doit aimer ça », etc. Et il arrive que des professionnels de la santé se sentent découragés dans ces situations car ils estiment que leur travail auprès de la victime est vain.

Grâce à une détection rapide et une (des) intervention(s) adaptée(s), le cycle de la violence peut être rompu. Mais si ce n'est pas le cas, ce cycle va se répéter en permanence et les phases d'agression auront tendance à se rapprocher et ainsi devenir de plus en plus graves.

## CRITÈRE D'ORIENTATION

Il n'y a aucune contre-indication pour adresser les couples en crise conjugale vers notre centre de consultation de couples et de familles à transactions violentes où ils peuvent bénéficier d'une prise en charge adaptée.

## ÉVALUATION

### ET CADRE DE TRAVAIL

La différence principale de notre centre au CNP avec les autres services spécialisés en cas de violence conjugale consiste à réunir les deux protagonistes en même setting, face à face. Il ne s'agit pas d'une condition sine qua non car nous recevons également des personnes seules pour quelques entretiens. Les couples peuvent consulter de leurs propres volontés ou bien nous être adressés par un tiers. Nous prenons donc en compte l'agresseur, la victime, la relation qui les unit mais aussi le tiers (les juges par leurs représentants et les autres professionnels de soins concernés).

En principe au CNP, la thérapie de couple à transaction violente est conduite par deux thérapeutes. Le premier entretien se déroule la plupart du temps en setting séparé. Cela signifie que les partenaires seront vus individuellement par deux thérapeutes différents afin de s'assurer que chaque protagoniste puisse s'exprimer librement. Ce premier entretien est donc un moment privilégié autant pour l'un que pour l'autre car chacun peut s'exprimer et être entendu seul et définir ses objectifs pour la thérapie à venir.

Pour les thérapeutes, cet entretien offre une base d'évaluation pour construire la suite de la thérapie et permettre un cadre d'intervention sécurisé. Il est donc très utile de mentionner l'existence de la violence dans le couple au moment d'effectuer la demande de la consultation de couple.

Après ce premier entretien préparatif, les deux thérapeutes concernés décident de la pertinence de passer à un setting de couple.

Dans notre cadre de travail, en aucun cas, ni à aucun moment, la violence est tolérée ni acceptée. Dès le premier entretien, nous nous référons à la loi omniprésente dans chaque setting qui interdit la violence.

Une grande partie de notre travail thérapeutique consiste à permettre à chaque partenaire de s'engager à ne plus avoir recours à la violence et à se protéger en cas de danger et à protéger leurs enfants. Il s'agit d'aider chaque partenaire à considérer sa part de responsabilité dans les dynamiques relationnelles qu'ils instaurent et d'ainsi permettre au cycle de violence d'être désamorcé avant que les comportements violents n'aient lieu. En cas de rechute, nous suspendons les settings de couple et nous passons au setting individuel. Nous n'hésitons pas à adresser les protagonistes vers un suivi psychiatrique individuel, le SAVC et les autres services spécialisés, si cela nous semble nécessaire. Une nouvelle fois, les deux thérapeutes concernés peuvent décider du moment et des conditions de passage d'un setting individuel au setting de couple.

## NOUS CONTACTER

L'équipe pluridisciplinaire comprend un médecin, des psychologues et des infirmiers. Elle intervient sur trois sites distincts du CNP (le secteur de psychiatrie adulte), à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Préfargier.

- Pour la région du Littoral neuchâtelois: **032 722 12 21**
- Pour les Montagnes neuchâteloises: **032 967 20 61** du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

Les situations avec violence sont des situations de thérapie jugées prioritaires et le médecin responsable les transmet donc rapidement auprès de notre équipe. Par la suite, les thérapeutes désignés prennent contact avec le couple pour fixer un rendez-vous.

## FACTURATION

Les prestations de la consultation sont prises en charge par l'assurance de base selon les modalités définies dans la LAMAL. Elles sont facturées selon la tarification Tarmed et de manière ambulatoire par le CNP.

## Références

Christen M., Heim C., Silvestre M., Vasselier-Novelli C. (2004): **Vivre sans violences ? Dans les couples, les institutions, les écoles;** Erès, Ramonville-Saint-Ange.

Hélène Rey Hanson et al., (2008): **Violences conjugales et domestiques: autonomie et dépendance dans le système thérapeutique.** Thérapie familiale, vol. 29, p. 447-457.



## CONCLUSION

L'objectif principal d'une thérapie de couple à transaction violente est de parler ouvertement de violence et d'y mettre fin de manière durable dans le but d'apprendre à vivre des relations plus égalitaires et plus harmonieuses.

Sortir d'une situation de violence conjugale est un processus long et difficile autant pour les couples que pour les thérapeutes. Bien évidemment, travailler dans ce contexte exige beaucoup de savoir-faire, d'expériences cliniques et des nerfs solides de la part des thérapeutes.

Notre équipe formée dans ce domaine spécifique est à votre disposition dès le premier contact pour une évaluation, un traitement et d'autres éventuelles interventions adaptées aux situations.

D<sup>resse</sup> **Farkhondeh Ghafouri**, médecin responsable, CNP consultation couples à transactions violentes.

Mme **Stéphanie Brügger**, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP et, Mme **Mélanie Veya**, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP.

*En Europe, la violence conjugale constitue la première cause d'invalidité et de décès chez la femme âgée de 16 à 44 ans.*